

Document d'Entrée en Relation

Document d'entrée en relation à destination de l'investisseur potentiel, conformément à l'article 325-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et la loi N° 2005-1564 du 15 décembre 2005, transposant la directive sur l'intermédiation en assurance.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

BHB CONSEIL

Cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine
Société à Responsabilité Limitée au capital de 125 000 €
Siège social : 75, rue Nationale 59000 Lille - France
Tél : 03.28.38.13.60

Vincent BONNEL - 06.89.50.98.59 - vbonnel@bhb-conseil.fr - Co-gérant Fondateur

François HENON - 06.07.69.75.14 - fhenon@bhb-conseil.fr - Co-gérant Fondateur

Matthieu URBAIN - 06.17.44.45.26 - murbain@bhb-conseil.fr - Co-gérant

Numéro SIREN : 539 149 211

Immatriculation au RCS de Lille Métropole sous le numéro B 539 149 211

Code APE 6420Z

Statuts légaux et autorités de tutelle

Le cabinet est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 13009134, en qualité de :

- **Conseil en Investissements Financiers (C.I.F.)**

Conseiller en investissements financiers adhérent de l'Association Nationale des Conseils Financiers - CIF association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : Néant

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans le rapport écrit/rapport de préconisation qui vous sera soumis.

- **Intermédiaire en Assurance (I.A.S.)**

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants : à consulter dans le tableau ci-dessous.

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital de votre cabinet) : Néant

- **Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements (I.O.B.S.P.)**

Intermédiaire appartenant à la catégorie de mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement.

Etablissement(s) de crédit ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en intermédiation en N-1 : Néant

Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet détenue par un établissement de crédit ou de paiement : Néant

- **Activité de démarchage bancaire et financier**

Identité du ou des mandants pour lesquels le cabinet exerce une activité de démarchage : Néant

- **Activité de Transaction sur immeubles et fonds de commerce**

Titulaire de la Carte professionnelle de Transactions Sur Immeubles et Fonds de Commerce n°CPI59062018000034818 délivrée par la CCI de Grand Lille.

NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR

Honoraires et commissions

Lorsque la prestation de conseil sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le Conseil en Gestion de Patrimoine pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions. Le détail des commissions et rétrocessions perçues par le cabinet sera indiqué dans le rapport de préconisations en fonction des produits proposés au client et avant la souscription.

Traitement des réclamations

(Selon article Art. 325-12-1 du RGAMF et instruction AMF n°2012-07 du 13/07/2012 – MAJ 24/04/2013)

Pour toute réclamation, votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : BHB Conseil, 75 rue Nationale, 59000 Lille

Par tél : 06.89.50.98.59 ou 06.07.69.75.14

Par mail : vbonnel@bhb-conseil.fr ou fhenon@bhb-conseil.fr ou murbain@bhb-conseil.fr

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- 10 jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation pour accuser réception, sauf si la réponse est elle-même apportée au client dans ce délai,
- 2 mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Adresse du médiateur de l'Anacofi : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam – 75009 PARIS

Adresse du médiateur de l'AMF : Autorité des Marchés Financiers - Madame Marielle COHEN BRANCHE - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex

Adresse du médiateur (IOBSP et immobilier) : Médiation de la Consommation – ANM Conso – 62 rue Tiquetonne – 75002 PARIS

Adresse du médiateur (Assurance) : La Médiation de l'Assurance – TSA 50110 – 75441 PARIS Cedex

BHB CONSEIL

SARL au capital de 125 000 Euros - RCS Lille Métropole 539 149 211

Siège Social : 75 rue Nationale 59000 LILLE

Vincent BONNEL 06 89 50 98 59 vbonnel@bhb-conseil.fr - François HENON 06 07 69 75 14 fhenon@bhb-conseil.fr - Matthieu URBAIN 06 17 44 45 26 murbain@bhb-conseil.fr

Enregistré à l'ORIAS (www.oriass.fr) sous le n°13009134 en qualité de :

Courtier en assurance catégorie « b »

- Intermédiaire en Opérations de banque et en services de paiement positionné en catégorie de mandataire non exclusif
- Conseil en investissements financiers adhérent de l'ANACOFI CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Activité de démarchage bancaire et financier

Responsabilité Civile Professionnelle et garantie financière n°114240090 délivrées par l'assureur MMA IARD

Titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce n°CPI59062018000034818 délivrée par la CCI de Grand Lille – sans détention de fonds

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Principaux partenaires financiers et fournisseurs

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ALTO INVEST	Société de Gestion	Démarchage	Commissions
AEP	Assureur	Diffusion	Commissions
CD Partenaires	Courtier	Démarchage	Commissions
CNP Assurances	Assureur	Diffusion	Commissions
NORTIA	Courtier	Démarchage	Commissions
AXA	Assureur	Diffusion	Commissions
GENERALI	Assureur	Diffusion	Commissions
LA MONDIALE	Assureur	Diffusion	Commissions
LA MONDIALE EUROPARTNER	Assureur	Diffusion	Commissions
METLIFE	Prévoyance	Diffusion	Commissions
NORTIA INVEST	Courtier	Démarchage	Commissions
SIGMA GESTION	Société de Gestion	Démarchage	Commissions
SPIRICA	Assureur	Diffusion	Commissions
SWISS LIFE	Assureur / Prévoyance	Diffusion	Commissions
UNEP	Courtier	Démarchage	Commissions
SOFIDY	Société de Gestion de SCPI	Diffusion	Commissions

Assurance

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances, et ont été souscrites auprès de MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre OYON, 72030 Le Mans Cedex 9 (numéro de police 114240090 – numéro d'adhérent 229159).

	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle	2.000.000€	3.000.000€	2.000.000€	2.000.000€
Garantie financière		115.000€	115.000€	110.000€

Code de bonne conduite

BHB CONSEIL s'est engagée à :

- Respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF.
- Toujours agir dans l'intérêt du client
- Maintenir et développer sa compétence
- Disposer des moyens nécessaires à l'exercice de sa profession
- Agir avec une totale indépendance

BHB CONSEIL

SARL au capital de 125 000 Euros - RCS Lille Métropole 539 149 211

Siège Social : 75 rue Nationale 59000 LILLE

Vincent BONNEL 06 89 50 98 59 vbommel@bhb-conseil.fr - François HENON 06 07 69 75 14 fhemon@bhb-conseil.fr - Matthieu URBAIN 06 17 44 45 26 murbain@bhb-conseil.fr

Enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°13009134 en qualité de :

Courtier en assurance catégorie « b »

- Intermédiaire en Opérations de banque et en services de paiement positionné en catégorie de mandataire non exclusif
- Conseil en investissements financiers adhérent de l'ANACOFI CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Activité de démarchage bancaire et financier

Responsabilité Civile Professionnelle et garantie financière n°114240090 délivrées par l'assureur MMA IARD

Titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce n°CPI59062018000034818 délivrée par la CCI de Grand Lille – sans détention de fonds

- Faire preuve de transparence
- Respecter le secret professionnel. En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige
- Lutter contre le blanchiment d'argent et le terrorisme
- Faire preuve d'honnêteté, de probité et d'intégrité professionnelle

Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable du traitement, M. Matthieu URBAIN. Elles seront conservées pendant toute la durée de votre relation avec le cabinet BHB Conseil. Lorsque cette relation prend fin, ces informations seront conservées pendant 5 années. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant, et les faire rectifier ou supprimer en vous adressant à votre conseiller en gestion de patrimoine.

Je soussigné(e) _____ atteste avoir pris connaissance de l'intégralité de ce document.

Rédigé le ____/____/____, à _____, en double exemplaire (un exemplaire à remettre au client et un exemplaire pour le cabinet)

Le(s) Client(s)Le Conseil

Nom : _____

Signature(s) :

Signature :

Cachet de la société :



BHB CONSEIL

SARL au capital de 125 000 Euros - RCS Lille Métropole 539 149 211

Siège Social : 75 rue Nationale 59000 LILLE

Vincent BONNEL 06 89 50 98 59 vbonnel@bhb-conseil.fr - François HENON 06 07 69 75 14 henon@bhb-conseil.fr - Matthieu URBAIN 06 17 44 45 26 murbain@bhb-conseil.frEnregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le n°13009134 en qualité de :

Courtier en assurance catégorie « b »

- Intermédiaire en Opérations de banque et en services de paiement positionné en catégorie de mandataire non exclusif
- Conseil en investissements financiers adhérent de l'ANACOFI CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Activité de démarchage bancaire et financier

Responsabilité Civile Professionnelle et garantie financière n°114240090 délivrées par l'assureur MMA IARD

Titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce n°CPI59062018000034818 délivrée par la CCI de Grand Lille – sans détention de fonds